

D2023-6-4-25



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 29 Jun 2023**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 34
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 9
Nombre de membres excusés : 11
Nombre de membres absents : 7

Date de convocation :
23 juin 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

10 JUIL. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**

10 JUIL. 2023

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.6 - Emploi-formation professionnelle

Objet : : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) – Déploiement sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN				X	
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			43		

M. Ludien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis fin 2019, le Gouvernement a labellisé 146 « Territoire d'industrie » se caractérisant par leur forte identité et leurs savoir-faire industriels, parmi lesquels celui des « Collines de Normandie » composé de Flers Agglo et de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Notre Territoire d'industrie a par la suite contractualisé avec l'Etat et la Région, autour d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour développer l'industrie locale pour la période 2019-2022.

Ce plan d'action vise particulièrement 2 thématiques essentielles au développement du tissu industriel de l'Intercom de la Vire au Noireau à savoir :

Enjeu ① : Renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie et du territoire (accueil et ancrage des populations et des entreprises).

Enjeu ② : Faciliter le recrutement et la **formation** des personnels.

Fin 2022, notre territoire d'industrie est lauréat de la 1ère relève de l'appel à manifestation d'intérêt « Rebond Industriel », déployé dans le cadre du plan FRANCE 2030 et du programme Territoire d'Industrie, qui cible le soutien de projets d'investissements industriels engagés dans des territoires impactés par les mutations du secteur automobile.

S'engage alors un audit et un accompagnement du cabinet EY pendant 4 mois missionné par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) dont la synthèse est la suivante :

- 56 entreprises industrielles rencontrées
- 80 projets d'investissement recensés dont 63 projets matures portés par 43 entreprises sont accompagnées vers des dispositifs d'aides et d'accompagnements nationaux et régionaux
- 383 créations d'emploi potentielles

D'ores et déjà, des actions sont menées sur 3 thématiques clefs de la feuille de route industrielle : la filière automobile, la gestion de l'eau et la formation,

Au regard du potentiel de recrutement identifié par le cabinet EY, de la thématique de la formation qui se dégage dans la feuille de route industrielle et de la question de la faiblesse de l'attractivité des métiers de la filière industrielle, l'Intercom de la Vire au Noireau prévoit le déploiement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) sur son périmètre.

Cette GPECT permettrait de créer une nouvelle dynamique de réflexion partagée pour l'emploi et le développement économique, volontariste et participative, en prenant appui sur les expertises de terrain des entreprises, des acteurs institutionnels et des associations locales, pour :

- faire émerger de nouvelles solutions d'accompagnement des entreprises intervenant notamment sur le secteur de l'industrie en priorité mais également sur les autres secteurs, notamment ceux en tension : BTP, Services à la personne, logistique, fonction publique etc...
- confirmer la pertinence de nouvelles formes d'emploi (ex : mutualisation d'emplois)
- encourager la prise d'emplois locaux par des actifs du territoire et adapter l'actuelle offre locale de formation-action ou d'immersions
- valoriser des secteurs à fort potentiel de recrutement et améliorer la connaissance des filières porteuses de nouveaux emplois
- faire naître de nouvelles pistes de projets adaptés au territoire
- faire émerger une analyse prospective à court, moyen et long terme sur le territoire et constituer un outil d'aide à la décision pertinent pour les élus locaux

La GPECT débute par une phase de diagnostic pour se conclure par la rédaction d'un plan d'actions territoriales. Elle associe généralement 3 catégories de contributeurs : les entreprises et employeurs, les salariés et demandeurs d'emploi, les structures institutionnelles intervenant dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Dans le cadre de l'animation territoriale, la DDETS propose de mobiliser l'offre de service de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour conduire une GPECT ; ainsi la conduite de ce projet peut être mise en place à titre gracieux par l'Etat et l'AFPA, celle-ci se chargeant de l'animation des groupes de réflexion et de la rédaction du plan d'actions, en lien avec le service développement économique de l'Intercom de la Vire au Noireau et l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation au bénéfice des entreprises et du territoire.

En complément de l'accompagnement de l'AFPA, il y aurait probablement lieu de prévoir un accompagnement complémentaire et ponctuel du cabinet EY, dont le diagnostic issu de sa mission sur le dispositif Rebond Industriel a été largement partagé et validé au niveau local.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 juin 2023 et de la commission Attractivité du territoire du 14 juin 2023, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver le lancement de cette démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale
- Approuver la demande d'un accompagnement à titre gracieux de l'AFPA par l'intermédiaire d'une demande auprès de l'Etat via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS) et d'une demande d'accompagnement ponctuel du cabinet EY en cas de besoin
- Habilitier M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de la GPECT.

VOTE

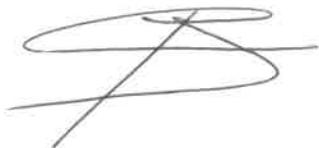
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Valérie DESQUESNE




Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20230629-D2023-6-4-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 10/07/2023